

Ton mémoire, ta thèse, ton article traite de **L'INDUSTRIE ?**

CONCOURS «Étudiants et jeunes chercheurs»



Règlement 2016-2017

Article 1 : Présentation du concours

Le concours « Étudiants et jeunes chercheurs », organisé par La Fabrique de l'industrie, en partenariat avec la DGE (Direction générale des entreprises) sous l'autorité du ministère de l'Économie et des Finances et les Echos Start, vise à valoriser des travaux de recherche originaux d'étudiants et de jeunes chercheurs. Il s'agit d'enrichir la réflexion sur des sujets relatifs à la compétitivité industrielle tels que l'emploi, la formation, le dialogue social, la mondialisation, l'innovation, les marchés d'avenir...

Le candidat pourra se référer au site web - www.la-fabrique.fr - pour avoir accès à l'ensemble des thèmes traités par La Fabrique de l'industrie.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours comporte trois catégories :

- « Thèse » : peuvent concourir les docteurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de trois ans (avant la date limite d'inscription au concours).
- « Article ou working paper » : peuvent concourir les doctorants ou les jeunes chercheurs ayant soutenu leur thèse de doctorat depuis moins de trois ans (avant la date limite d'inscription au concours).
- « Mémoire » : peuvent concourir les étudiants niveau master ayant soutenu leur mémoire depuis moins de trois ans (avant la date limite d'inscription au concours).



Tous les travaux doivent porter sur un sujet en lien avec la compétitivité industrielle (cf. article 1) et avoir été rédigé en français ou en anglais.

Article 3 : Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription au concours est disponible et sera rempli sur le site de La Fabrique de l'industrie (www.la-fabrique.fr). Tous les documents requis pour compléter le dossier de participation pourront y être déposés. Le candidat doit fournir les éléments suivants pour son dossier :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli.
- Un résumé de l'étude de deux pages maximum, incluant le nom, le prénom et les coordonnées du candidat.
- Une lettre de motivation de deux pages maximum qui explique le choix de concourir.
- Le rapport de jury de thèse (pour les docteurs).
- La note de mémoire (pour les étudiants en master).
- La revue dans laquelle l'article sera ou a été publié s'il y a lieu.
- Le mémoire, la thèse ou l'article ou working paper en format pdf.
- Le résumé et la lettre de motivation devront être rédigés en langue française.

Aucun dossier incomplet et/ou déposé sur le site de La Fabrique de l'industrie après la date d'échéance du concours ne sera recevable.

La date d'ouverture du concours est le 3 octobre 2016. Les dossiers devront être déposés au plus tard le 31 janvier 2017 à minuit, date de clôture du concours.

La prise en compte de la candidature devient effective à réception de l'ensemble du dossier complet.

Article 4 : Calendrier du concours

Octobre 2016 : lancement du concours.

Janvier 2017 : clôture des inscriptions.

Février 2017 : validation de la candidature.

Avril 2017 : délibération du jury.

Mai 2017 : remise des prix.

La Fabrique de l'industrie s'engage à communiquer toutes les modifications liées au concours sur son site internet.

Article 5 : Responsabilités du candidat

Le candidat s'engage s'il est lauréat à participer à l'élaboration d'un texte présentant ses travaux selon un format proposé par La Fabrique.

Le candidat garantit à La Fabrique de l'industrie disposer de tous les droits qui portent sur les images, les textes et autres se trouvant dans ses travaux ou à faire les meilleurs efforts pour en obtenir les droits nécessaires à leur publication par La Fabrique.



A tout moment du concours, La Fabrique de l'industrie pourra procéder à une vérification des informations fournies par les candidats lors du dépôt du dossier. La Fabrique peut éliminer toute participation jugée suspecte ou frauduleuse.

La Fabrique de l'industrie est libre de ne pas accepter les dossiers de candidature n'entrant pas dans le champ de ses préoccupations (*cf.* article 1).

Article 6 : Critères d'évaluation

Les mémoires, thèses, articles ou working papers seront notamment évalués selon les critères suivants :

- originalité des travaux,
- intérêt des apports (résultats, recommandations...)
- pertinence du sujet et de la réflexion,
- qualité de la rédaction et de la présentation,
- clarté du document.

Article 7 : Modalités d'attribution des prix

Une présélection des dossiers afin de retirer tous ceux qui ne répondraient pas aux critères définis ci-dessus sera réalisée par l'équipe de La Fabrique de l'industrie. Deux rapporteurs examineront les dossiers des candidats selon les critères définis à l'article 6. Les recommandations de ces derniers seront présentées au jury afin de les appuyer dans leur choix final.

Le jury, dont les membres auront été nommés par La Fabrique de l'industrie (composé d'industriels, de journalistes, de syndicalistes, de chercheurs et de personnalités qualifiées), délibérera et nommera les lauréats des trois catégories au vu des recommandations des rapporteurs et des éléments du dossier de chacun des candidats présélectionnés.

Les décisions du jury sont souveraines. Elles ne peuvent pas être contestées et n'ont pas à être motivées.

Le jury remettra le prix aux lauréats lors d'une cérémonie durant laquelle ces derniers présenteront leurs travaux. La date et les modalités du déroulement de cet événement seront envoyées aux candidats trois semaines avant la cérémonie.

La Fabrique de l'industrie participe aux frais de déplacements des lauréats à l'occasion de la remise de prix.

Article 8 : Prix

Le concours est doté d'un montant total de 5 500 euros réparti en un prix par catégorie :

- Prix catégorie « Thèse » : 3 000 euros.
- Prix catégorie « Mémoire » : 1 500 euros.
- Prix catégorie « Article ou working paper » : 1 000 euros.

Dans le cas d'auteurs multiples, le prix sera partagé entre les auteurs.



Article 9 : Droit à l'image et publication

Les candidats acceptent la publication sous toutes formes à titre gratuit des travaux qu'ils ont soumis pour participer au concours après la remise des prix.

Les lauréats concèdent également à l'organisateur le droit de mentionner leur nom, leur prénom, leur affiliation et d'utiliser leur image sur ses différents outils de communication (internet et via des supports papiers) sans que cela ne leur confère une rémunération ou un droit d'avantage autre que l'attribution de leur prix et ce pour une durée indéterminée.

Article 10 : Circonstances exceptionnelles et responsabilité

La Fabrique de l'industrie se réserve le droit de ne pas attribuer tout ou partie des prix si le jury considère que les documents n'ont pas les qualités requises.

Article 11 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits à ce concours disposent des droits d'accès et de rectification (art. 26), d'accès des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à La Fabrique de l'industrie, 81 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, info@la-fabrique.fr.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

